La trousse de secours

Secourisme sur les bateaux de plaisance

La « trousse de secours » constitue le seul élément matériel et obligatoire, sur les bateaux de plaisance, pour faire face aux maux, petits et grands, auxquels nous sommes susceptibles d'être confrontés lors de nos sorties en mer. Cette obligation est définie par l'arrêté du 4 décembre 2009 dont l'intitulé exact est : *« arrêté du 04-12-2009 - article 240 - 3 . 7 »*.

La trousse de secours comprend au minimum les éléments suivants :
• un paquet de 5 ***compresses*** de gaze stériles, taille moyenne ;
• ***Chloration*** en solution aqueuse uni dose 0,05% ;
• 1 ***coussin*** hémostatique ;
• 1 rouleau de 4 m de ***bande en crèpe*** (largeur 10 cm) ;
• 1 rouleau de 4 m de ***bande auto-adhésive*** (largeur 10 cm) ;
• 1 boîte de ***pansements*** auto-adhésifs, en 3 tailles ;
• 4 paires de ***gants*** d'examen non stériles, en taille M et L.
Tout complément de la trousse de secours est laissé à l'initiative du chef de bord, en fonction des risques sanitaires qu'il peut être amené à identifier dans la préparation de la navigation envisagée et des personnes embarquées.

Pratiquement, et dans les conditions de navigation des pêcheurs-plaisanciers que nous sommes, cette trousse ***peut utilement être complétée*** avec les matériels et médicaments suivants :
• une ***paire de ciseaux*** à usage spécifique : les ciseaux de la boîte de pêche ne remplissent certainement pas les conditions d'asepsie voulues ;
• une ***pince coupante*** doit nécessairement être à bord pour résoudre, entre autres, les problèmes de blessures par hameçon ;
• un ***antalgique*** qui ne soit pas de l'aspirine : en effet, en cas de traumatisme ou de plaie, l'aspirine favorise le saignement ;
• un ***garrot***, même si son utilisation doit être exceptionnelle : sangle de nylon ou de caoutchouc. Bien entendu, n'importe quel bout de diamètre moyen (6 à 8 mm) fera l'affaire ;
• des ***strips adhésifs*** qui permettent une suture, au moins provisoire, des plaies par instrument tranchant (URGO-STRIP) ;
• un système d'***attelles*** : attelle gonflable ou simple plaque de grillage plastique (100 x 60 cm) qui pourra être découpée et modelée suivant les besoins. Déposée au fond d'une cale ou sous une couchette, elle ne tient pas de place et ne coûte pas cher à l'achat ;
• une ***couverture isolante*** (en vente dans les magasins d'accessoires automobile).

Sans faire de publicité pour telle ou telle spécialité médicale, voici quelques indications pour vous guider dans le choix des médicaments à embarquer :
• antalgiques : aspirine - paracétamol (Dafalgan - Doliprane) ;
• comprimés anti-naupathiques : Dramamine - Mercalm - Vogalène Lyoc ;
• comprimés anti-diarrhéiques : Diarsed - Imodium Lyoc ;
• anti-spasmodique : Spasfon Lyoc ; la présentation « Lyoc » permet au médicament de se déliter sous la langue, et donc d'être absorbé malgré les vomissements.
• pansements gras pour brûlures : Tulle Gras - Antibiotulle ;
• collyre anti-actinique : Uveline ;
• crème anti-actinique : préventive : écran total - curative : Biafine.
La plupart de ces produits sont maintenant délivrés sans ordonnance. ***Vérifier***, au début de chaque saison, les ***dates de péremption*** des produits et les remplacer si nécessaire.

Daniel Huot
Docteur en Médecine - Secrétaire général du CAPS - Arcachon

Naviguez l'esprit libre

Offre -10% réservée FNPPSF

Assurance bateau*
- Valorisation et fidélisation des bons marins
- Remboursement en valeur d'achat pour les bateaux de moins de 3 ans
- Capital Courtoisie
- Remboursement de la place de port

* Des conditions s'appliquent : renseignements auprès de votre intermédiaire.

L'assurance de votre Association
Bénéficiez d'une assurance adaptée à votre activité associative de pêcheurs plaisanciers

Correspondant hors Méditerranée : **Cabinet Yves Tombette**
Aviva Assurances
54, rue Foch - 22430 Erquy
Tél : 02 96 72 06 14
E-mail : tombette-yves@aviva-assurances.com

Correspondants Méditerranée : **Didier Viala - Jean Pochard**
6 bis, boulevard Guerin
13701 La Ciotat cedex
Tél : 04.42.08.48.61
Email : pochard-viala@aviva-assurances.com

Aviva Solutions : *Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 37 000 euros*
80 avenue de l'Europe - 92270 BOIS COLOMBES
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le n° 499 568 665, n° ORIAS 07 031 709.
Contrats souscrits et gérés auprès de **AGCS (France)** Tour Opus 12
77 Esplanade du Général de Gaulle - 92081 Paris La Défense 9
S.A. au capital de 306 960 608,15 euros. 552 063 497 R.C.S. Nanterre. Entreprise régie par le Code des Assurances
Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) - 61, rue Taitbout - 75009 Paris cedex 09

Aviva Solutions

Coupon-réponse à retourner

Caractéristiques de votre bateau

Constructeur : .....
Modèle : .....
Année de construction : |_|_|_|_| Valeur à assurer : .....
Port d'attache : |_|_|_|_|_| Puissance totale des moteurs : ....
Nombre de mois sans sinistre sur 4 ans |_|_|

Vos coordonnées

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....
Tél. domicile : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Tél. professionnel : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
E-mail : .....@.....